

## CONDITIONS GENERALES

1. Les offres, devis ou bons de commande n'engagent notre société que s'ils ont été confirmés et contresignés par la société. Toute commande est soumise à nos conditions générales de vente, même si les conditions indiquées par l'acheteur dans son bon de commande sont contraires aux nôtres. Les prix stipulés sur nos offres et devis nous engagent durant une période de trois mois à dater de la date de l'offre ou du devis, sauf mention contraire y stipulée.
2. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne prennent cours qu'à dater de la confirmation de commande. Tout retard de livraison ne peut donner lieu ni à l'annulation de la commande ni à une indemnisation quelconque ni au refus des marchandises par l'acheteur. Des événements de force majeure nous autorisent soit à retarder la livraison pendant la durée d'empêchement et pour une durée adéquate de remise en activité, soit de résilier le contrat totalement ou partiellement, sans indemnité.
3. Les acheteurs sont invités à procéder à la réception quant à la conformité des menuiseries livrées par rapport aux menuiseries commandées et à la qualité du travail de pose dès le placement. A défaut de réclamation par lettre recommandée adressée dans les 48 heures du placement, aucune réclamation ne sera plus admise pour la chose livrée ou son placement.
4. Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. En cas de revente le vendeur conserve également la possibilité de revendiquer le prix des biens détenus par le sous-acquéreur. La réserve de propriété est reportée sur le prix de revente. Dès la livraison, les risques de toute nature y compris de cas fortuit et de force majeure, et la garde, sont transférés à l'acheteur. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens.
5. Si pour un quelconque motif, l'acheteur refuse de prendre livraison de la commande ou annule celle-ci, il reste néanmoins redevable du montant total de cette commande annulée.
6. Toute garantie promise prend fin immédiatement dans le cas où il peut être constaté qu'une personne étrangère à notre société a tenté de remédier à un quelconque vice. Au cas où nous reconnaîtrions que la réclamation est justifiée, il nous sera loisible d'y remédier suivant les modalités de notre garantie ou de payer un dédommagement. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité ultérieure de quelque sorte que ce soit du chef de dommages directs ou indirects. En cas de remplacement des menuiseries constatées défectueuses, notre garantie se limite au remplacement de ces menuiseries et à leur pose. Aucun autre frais de démontage et remontage éventuellement ne peut nous être réclamé.
7. Une légère différence de couleur, nuance ou texture entre les matériaux exposés, échantillons présentés et ceux mis en oeuvre n'engagent jamais notre responsabilité. Le bois étant un matériau vivant, ces différences doivent être admises sans possibilité de contestation ni d'indemnisation.
8. Aucune marchandise ne peut nous être retornnée sans notre accord préalable.
9. Les travaux de pose sur chantier sont effectués par notre société dans la mesure où ce chantier, obligatoirement alimenté en électricité, est en état pour recevoir les menuiseries commandées. Tout déplacement ou non respect fera l'objet d'une facturation complémentaire.
10. Toutes nos factures sont payables au comptant et sans escompte, sauf mention contraire sur le bon de commande approuvé par nous et sur la facture. En cas de non paiement à l'échéance, toute somme due produira de plein droit et sans mise en demeure un intérêt calculé au taux de 8% l'an. De plus, tout retard de paiement entraînera la débition d'une pénalité forfaitaire et irréductible de 20% des sommes dues.
11. Pour toute commande passée en dehors du bureau de notre société, et dans les 7 jours ouvrables à dater du lendemain de la signature de la commande, l'acheteur a le droit de renoncer sans frais à son achat à condition de prévenir notre société par lettre recommandée à la poste. Toute clause par laquelle l'acheteur renoncerait à ce droit est nulle.
12. Tous litiges seront de la compétence exclusive des Tribunaux de notre siège social.

\* \* \*